

Intervention de Mme Hélène Geoffroy
Secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports, chargée de la ville

Assises « Droits culturels et politiques publiques »

Vendredi 24 février 2017

Hélène GEOFFROY : Merci. Les questions qui nous occupent aujourd'hui sont des questions essentielles. Je tiens à remercier la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, et les associations qui ont organisé cet événement. Je salue l'implication et le travail de ceux qui accompagnent de manière professionnelle ou bénévole les discussions et les échanges sur des sujets dont je mesure qu'ils portent beaucoup d'attentes et de questionnements.

Pourquoi la secrétaire d'État en charge de la Ville vient parler de droits culturels et politiques publiques ? Pourquoi parler aussi de discrimination ?

Je vous propose, par mon intervention, de décaler un peu le regard. Le secrétaire d'État que je suis a une action simple : s'assurer que les habitants de nos quartiers populaires puissent avoir accès à l'excellence dans toutes ses acceptions, et à l'excellence culturelle. Mais aussi de structurer l'offre culturelle de proximité, de promouvoir la culture qui émerge dans nos quartiers populaires, de faire en sorte que l'on sache aussi que nos quartiers populaires sont des territoires de culture et des territoires de mémoire.

Charles Gardou disait tout à l'heure que nous procédons tous de la même humanité. C'est un sujet aussi, en politique de la ville. Car sur la culture comme sur d'autres sujets, il me semble urgent de sortir d'une polarisation qui repose sur l'opposition de deux pronoms : "eux" et "nous". C'est celle que nous avons en chantier entre les habitants des quartiers populaires et ceux des quartiers favorisés. La culture est à la fois un moyen, une réponse et une solution pour rapprocher, pour que chacun soit convaincu qu'il procède de la même humanité. Permettez-moi de développer dans mon propos quelques outils et réponses qui, je pense, feront écho aux questionnements qui sont les vôtres.

Nous avons, au travers d'une loi votée en février 2014, réformé la politique de la ville, en disant une chose simple. Lorsque nous transformons nos quartiers populaires, nous avons à travailler sur les questions liées à l'humain, et à nous assurer que toutes les politiques publiques s'exercent de la même façon là que dans les quartiers les plus favorisés. Nous avons créé un outil : le contrat de ville, qui couvre l'intégralité de nos 1 514 quartiers en politique de la ville. Que dit-il ? Il fait œuvre de partenariats réunissant l'ensemble des acteurs locaux, et cela peut vous intéresser. L'État, les collectivités locales, mais aussi les bailleurs sociaux, la CAF, les habitants, les associations. Nous avons créé des conseils citoyens qui permettent de formaliser un projet et de partager un diagnostic. Nous avons souhaité que la question de la culture soit portée systématiquement dans ce cadre. On aurait pu se dire qu'il faudrait d'abord travailler le bâti, l'accès à l'emploi et la formation initiale, et que la culture

serait secondaire, et viendrait lorsque tout le reste serait réglé. Ce n'est pas le parti que nous avons pris. Nous avons demandé que chacun de ces outils comporte un volet culturel. Sur les 435 contrats qui couvrent 1 500 quartiers populaires et concernent 6 millions d'habitants, nous en avons 360 signés et formalisés. Cela veut dire que le ministre de la Ville et la ministre de la Culture travaillent ensemble pour définir des objectifs communs en termes de culture et d'accès à la culture.

Nous avons deux sujets : soutenir la création des artistes qui vivent dans nos quartiers populaires, et leur donner les moyens de la création artistique, moyens financiers évidemment, mais aussi les moyens de travailler, d'avoir accès aux salles, aux dispositifs. Et puis, nous avons travaillé avec des établissements culturels plus prestigieux. C'est important, pour faire ce rapprochement qui nous semble si important, qu'ils puissent accueillir les habitants et les artistes. Nous sommes face à un particularisme qui peut être significatif en termes de séparation. Quand on est artiste dans un établissement prestigieux, on fait de la "culture". Quand on est artiste dans un quartier populaire, on serait sur de "l'accompagnement" et de "l'animation".

Nous avons décidé de travailler sur l'accès aux lieux au travers de notre renouvellement urbain, en prenant la décision de structurer les équipements pour qu'ils soient accessibles à tous. L'accès à la culture, c'est un des sujets. La mobilité, cela fait partie des sujets sur lesquels nous avons investi de façon volontaire, en disant qu'aucun programme de renouvellement urbain ne pouvait être

pensé sans que l'on pense à l'accès à la culture et aux équipements scolaires.

Nous avons aussi voulu travailler en amont avec l'Éducation nationale, en finançant le mieux possible la découverte de la culture, de la musique. C'est le cas des classes-orchestres mises en place sur tout le territoire national. Cela veut dire donner accès à la musique classique à ceux qui en sont éloignés. C'est dire à des enfants issus de milieux plus populaires que tout leur est accessible. C'est de dire que l'on est capable d'excellence culturelle partout, et que dans le même temps, on met au bon niveau les cultures urbaines. C'est cette dualité, qui n'est pas si aisée à tenir, que nous avons voulu porter.

Il me semble que dans les travaux qui sont les vôtres, la politique de la Ville peut inspirer. Je ne viens pas dire que nous avons toutes les solutions. Il reste beaucoup à faire. Mais je vous assure qu'avec les travaux, le partenariat que nous avons mis en place au plus près du terrain, chacun se sent concerné par la question de la culture, de son accès, du partage de l'histoire de la mémoire de nos quartiers populaires, nous avons construit des outils qui peuvent être utiles au-delà du champ strict de ce que serait une géographie prioritaire.

C'est en ce sens que j'ai aussi travaillé avec Ségolène Neuville, la ministre en charge de la question de la lutte contre la pauvreté et le handicap, sur un sujet simple : comment faisons-nous participer les habitants à des politiques publiques ? Nous avons trouvé des croisements assez évidents. J'ai formulé le vœu suivant, et je sais qu'il a été entendu, que nous puissions faire des liens avec les habitants des conseils citoyens. Je les ai réunis tout au long de l'année qui vient de s'écouler. C'est une instance que nous avons créée en 2014, qui réunit des habitants et des associations. Les habitants sont tirés au sort pour s'assurer que nous ayons vraiment des gens que nous ramenions vers l'action publique. Cela fonctionne. Il y a 1 100 conseils citoyens dans 1 500 quartiers. Quand je les ai réunis, les questions des discriminations et du

handicap sont revenues avec force. Comment peut-on mieux travailler avec des structures spécialisées ? Notre volonté : que l'appropriation soit celle de tous les habitants, et pas seulement d'habitants spécialisés. Je suis là pour vous dire que dans vos travaux, ceux que vous avez devant vous, outre les outils, je vous propose de ne pas oublier ces habitants. Ils veulent les porter. La particularité des habitants des quartiers populaires, c'est d'être sensibles aux questions d'excellence, et d'accès aux droits. Car plus qu'ailleurs, ils savent que la République est indispensable pour pouvoir leur permettre l'épanouissement. De se hisser vers le haut, et d'avoir accès à toutes les possibilités.

Depuis quelques mois, j'ai en charge la question de la lutte contre les discriminations. Je vais conclure là-dessus. Nous avons eu la volonté, avec l'ensemble du gouvernement, de porter un plan qui soit interministériel. Aujourd'hui, chaque membre du gouvernement, dans son action, a quelque chose en lien avec la question des discriminations. Quel fut le constat général ? La loi a beaucoup avancé. L'égalité, nous l'avons inscrite dans les textes. Mais il nous faut encore travailler pour la rendre opératoire. Il faut que les gens se saisissent du sujet. L'une des réponses que je propose : les associations doivent se saisir de ces questions. Nous allons nommer un référent dans chaque département, auprès de la préfecture. Il aura en charge de regarder les plans d'action. Je vous propose aussi que dans ce cadre, nous puissions faire des croisements avec les associations, les bénévoles, les professionnels. Car l'enjeu, c'est d'associer le maximum de personnes sur le terrain. Ce sont eux qui permettront de former et d'accompagner les gens, qu'ils soient victimes de discrimination ou pas.

Je me suis un peu écartée du sujet de la culture, mais pour vous mon espoir et de mon optimisme raisonné. Je mesure les difficultés et le chemin qui reste à parcourir. Je connais les bonnes volontés sur le terrain, les volontés partenariales que nous avons développées. Tout le monde en est convaincu. Dans notre pays, nous n'arrivons pas à remettre pleinement en perspective notre triptyque républicain, "liberté, égalité, fraternité", si chacun ne prend pas part à la tâche. Nous sommes à un moment charnière de l'histoire de notre pays. Les réponses qu'apporte la culture sont essentielles. C'est pour ça que nous avons souhaité de la mettre au cœur de notre projet. Nous ne faisons pas que repeindre des cages d'escalier. Nous voulons faire en sorte que les habitants soient acteurs de cette transformation.

Je plaide pour qu'à la fin de vos travaux, vous veilliez à ce que dans vos conclusions, il y ait une part en lien avec les quartiers populaires, les outils que nous avons mis en œuvre. Car la question de l'accès à la culture est un sujet que nous pouvons partager. Nous y avons collectivement intérêt. Car partout, la différence construit de la discrimination et du rejet et parfois du repli. C'est notre République qui s'affaiblit.

Nous avons tous les outils pour la conforter et pour qu'elle soit source d'espoir.
Merci de votre attention.